

210C0376
FR0000120420-OP008-RO01

30 avril 2010

Résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

ELF AQUITAINE

(Compartiment des valeurs radiées du marché réglementé)

BNP Paribas a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société ELF AQUITAINE, soit du 16 au 29 avril 2010 inclus, la société Total a acquis sur le marché 708 850 actions ELF AQUITAINE au prix de 305 € par action.

A la clôture de l'offre, Total détient 269 948 140 actions représentant 539 019 769 droits de vote ELF AQUITAINE, soit 95,95% du capital et au moins 97,92% des droits de vote de cette société (1).

Les actions ELF AQUITAINE sont « radiées » d'Euronext Paris ce jour, 30 avril 2010, date à laquelle, conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général, les actions non présentées à l'offre publique de retrait par les porteurs minoritaires sont transférées à l'initiateur de l'offre.

-
- (1) Sur la base d'un capital composé de 281 343 859 actions représentant au plus 550 450 508 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général. ELF AQUITAINE détient 10 635 844 de ses propres actions. Par conséquent, les actionnaires minoritaires détiennent 759 875 actions ELF AQUITAINE représentant au plus 794 895 droits de vote, soit 0,27% du capital et au plus 0,14% des droits de vote de cette société.